



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 8 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 04/02/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU,

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), M. Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON)

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

2024-02-08-004– AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : + 329 098,14€
- Un excédent de fonctionnement reporté de : + 1 301 483,16 €
- Soit un excédent cumulé de : + 1 630 581,30 €

- Un déficit d'investissement de : - 1 152 262,88 €
- Un excédent des restes à réaliser de : + 735 925,17 €
- Soit un besoin de financement de : 416 337,71 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent + 1 301 483,16 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : - 416 337,71 €
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : + 1 214 243,59 €



- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 1 152 262,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent + 1 301 483,16 €
 - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : - 416 337,71 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : + 1 214 243,59 €
 - Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 1 152 262,88 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Stéphane ENTÈME

Le Maire
Benoît COUTEAU